TROISIÈME ÉDITION

PAS-DE-CALAIS

AUJOURD'HUI

Dimanche 11 juin 1899 (21 prairial An 107 de la République), 162e jour de l'année, 84e du printemps.

Lever du soleil : 3 h. 59. Coucher 8 h.

LAVENTIE. — Marché aux denrées.

DROCOURT.— Réunion du citoyen Evrard à 4 h., salle Brohet.

NOUMEA. — Réunion du citoyen Evrard, à 7 h., chez Morel.

OIGNIES.— Réunion de la société de secours mutuels La Justice, à 4 h.

Bulletin météorologique. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 10 juin, à 2 h. du soir :

Pression barométrique : 767 mm. — Température maxima : 22° ; minima : 7° — Humidité : 0,71. —Etat du ciel : couvert. — Direction et force du vent : N. E. modéré.— Temps probable pour aujourd'hui : beau ; pour demain : incertain.

Ecole de natation.— Température de l'eau le 10 juin : à 9 h. du matin, 21° ; à 2 h. du soir 22°.

Tribune Minière

LE CITOYEN BASLY ET SES ÉLECTEURS

Le citoyen Basly étant obligé de rentrer à Paris dimanche ne pourra recevoir ses électeurs à Lens le dimanche 11 juin.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT

A Sallaumines

Réunion des délégués du Syndicat, le lundi 12 juin prochain, chez le citoyen Darras, pour la remise des timbres du trimestre courant, à 6 heures du soir.

Ne pas manquer à cette réunion car le citoyen Darras doit verser au bureau du syndicat au plus tard le 15.

CONFÉRENCES DES CITOYENS ÉVRARD ET BEUGNET

NŒUX-LES-MINES. — Le lundi 12 juin, à 7 heures du soir, dans la salle Fruchart Louis, à Nœux, le citoyen Evrard rendra compte de son mandat du Congrès de Bruxelles. Beugnet traitera la question syndicale.

Tous les ouvriers se feront un devoir d'assister en grand nombre pour entendre discuter leurs intérêts.

VERQUIN. — Le mardi 13 juin, à 7 heures du soir, dans la salle Guilbert, dit Major.

A BEUVRY, le mercredi 14 juin, à 7 heures du soir, dans l'estaminet Benoit Darras, menuisier.

A VEROUIGNEUL, le jeudi 15 juin, à 6 h. du soir, dans l'estaminet Vilette Masclet.

A LABOURSE, le même jour, à 7 heures 1/2 du soir, dans l'estaminet Hannedouche, cultivateur.

RÉUNION DU CITOYEN ÉVRARD

DROCOURT.— Dimanche 11 juin, à quatre heures du soir, dans la salle du citoyen Brohet.

NOUMÉA. — Dimanche 11 juin, à 7 heures du soir, dans la salle du citoyen Morel.

Ordre du jour des deux conférences : Questions syndicales ; le Congrès international de Bruxelles.

BUREAU DU SYNDICAT DES MINEURS

Les délégués et secrétaires des sections syndicales sont informés qu'à la suite d'une décision du Bureau, les recettes et la rentrée des timbres en cours se feront à partir du 10 juin courant jusqu'au 20 inclus.

A LA CAISSE DE SECOURS

de Fouquières-lez-Lens

Les provocateurs, bien que quinze bons jours nous séparent encore des élections pour le renouvellement de deux délégués à la caisse de secours de la 1re circonscription, fosse n° 6 des mines de Courrières, les candidats donc ou pour mieux les renégats ont déjà commencé leur propagande pour mettre en échec le vaillant camarade Dacheville Joachin, trésorier sortant.

M. Didernier je suis descendu pour inspecter les travaux comme délégué à la sécurité des ouvriers *mineurs, et justement quelques* jours avant j'avais écrit le procès-verbal de la dernière séance de la caisse de secours.

Je devais passer hélas dans le chantier d'un de ces individus qui profita de ma faiblesse pour m'insulter grossièrement, dans l'exercice de mes fonctions. Je ne voulais pas relever l'insulte, en provoquant des poursuites judiciaires, je préfère donner connaissance aux ouvriers par notre vaillant organe *Le Réveil du Nord*, des faits qui se sont passés.

Le 25 juin prochain, camarades vous donnerez à ce bruyant personnage les leçons qu'il mérite, en lui retirant *son mandat* ; — vous élirez des citoyens francs et honnêtes qui ont toujours défendu leurs frères de misère comme l'a fait le citoyen DACHEVILLE Joachin, trésorier sortant.

Vive l'émancipation ouvrière !

Vive le Syndicat !

Léopold CREPEL,
délégué mineur.

CHRONIQUE LENSOISE

Malgré le soleil semblant vouloir rattraper le temps perdu et procurant à nos concitoyens toutes les sensations suffocantes que peut éprouver un pays sénégalien, Lens avait dimanche dernier un air de fête.

Le programme de la journée était d'ailleurs assez rempli et en prévision des attractions que promettait la journée, Lensois et Lensoises dans leurs fraîches toilettes avaient secoué le farniente si cher après-dîner, pour se répandre dans les rues et jouir des spectacles promis.

De tous côtés on travaille dur et ferme pour que tout soit prêt à l'heure, et pendant que au siège de la Fanfare ouvrière on arbore drapeaux tricolores et lanternes vénitiennes, les cléricaux s'agitent car c'est fête chez la gent du goupillon et de l'éteignoir.

De ce côté on prépare la mascarade avec une activité fiévreuse, et ces habiles metteurs en scène ne négligent aucun moyen de frapper les yeux, à défaut des esprits qui leur échappent de plus en plus. Si un libre-penseur, un indifférent, à qui ces sortes de cérémonies ne disent rien ; n'a point voulu se donner la peine de joncher sa devanture d'herbes fraîches ; le bon voisin curé le fera à sa place. Regardant peu à la dépense il procure les accessoires pour les reposoirs, arborant à ses fenêtres les bannières jaunes ou rouges, symboles de l'Internationale noire. Il faut que quand même le diable ait son compte.

C'est la Fête-Dieu : C'est la sortie triomphale des bonzes catholiques et pendant deux heures le clinquant de ces farceurs va encombrer la voie publique.

Pendant autant d'heures, le latin de cuisine des orgueilleux représentants de l'humble nazaréen va retentir dans les rues faisant hurler les chiens ne semblant pas s'apercevoir que c'est *surtout en France* que le ridicule tue.

Ah mais, que c'est bien fini et qu'ils sont loin les jours où les assistants *nombreux et* recueillis acceptaient comme bon argent les simagrées des histrions religieux !

Qu'ils retiennent bien ceci, les popes, c'est que le jour où les parents, rompant avec les traditions ne leur prêteront plus leurs garçonnets et leurs fillettes si gentilles en leurs costumes blancs, il en sera bien fini de leurs mascarades. L'ennemi du peuple aura vécu.

Mais laissons laissant de côté le grand Lama et ses derviches, *car pendant que sur* la Place Verte, les forains s'apprêtent à faire bonne recette une autre fête se prépare, populaire celle là, et on en juge par la foule immense qui se porte vers la grand'place et le boulevard des écoles.

C'est aujourd'hui que M. le Maire remet officiellement à la Fanfare ouvrière la superbe bannière qui lui est offerte par souscription entre les habitants de la ville.

En l'honneur de cette solennité, les musiciens ont endossé pour la première fois leur nouvel uniforme qui, pimpant, gracieux leur donne un air décidé, l'air de gens sur qui on peut compter pour soutenir la bonne renommée de la ville de Lens.

A Lens, si tout le monde n'est point musicien on est plus ou moins mélomane, et chacun avait tenu à prendre part à cette imposante manifestation artistique que rehaussaient par leur présence la Musique municipale, les chorales la Cecilia et Ste-Barbe, et le corps des pompiers, si renommé par sa tenue et ses défilés impeccables.

Puis ce fut le tour des palabres et chacun y alla de son petit mot ; sur la Place et au théâtre, où la Fanfare offrait à ses membres honoraires le punch traditionnel, tout le monde a parlé d'union et de concorde.

Le vent soufflait à la réconciliation et l'on aurait cru Lens revenu à l'âge d'or si quelques allusions parées par quelques bons sceptiques et dont plus d'un aura rêvé

Bref la cérémonie finie et comme l'heure était loin d'être venue chacun s'en fut au raccroc où le nombre des établissements forains restés depuis la ducasse était encore assez nombreux pour ne donner aux amateurs que l'embarras du choix.

Bravo Lens ! A quand la nouvelle fête ?

C. BEUGNET.

RENTES DES TRAVAILLEURS

TERRIBLE ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE N° 3 des mines de Bruay

Vendredi, un jeune homme, habitant Divion, âgé de 19 ans, emballait une berline chargée sur un plan incliné dans la veine Ste-Aline, quand à l'instant où les chaînes d'attache, se mettaient en tension, le malheureux hercheur eût les doigts enfermés, si fortement qu'il fut entraîné dans le plan par la berline.

Malheureusement le frein était resté ouvert, la berline descendit vertigineusement toujours entraînant l'emballeur jusqu'en haut du plan, après l'avoir mutilé pendant le parcours.

La pauvre victime a expiré après être remontée au jour.

Nous donnerons demain le nom du malheureux ainsi que des détails plus circonstanciés.

ACCIDENT A LA FOSSE N° 4 A BRUAY

Vendredi dernier, le nommé Prud'homme Augustin, âgé de 25 ans, mineur à la neuvième veine de la fosse n° 4 essayait d'abattre une partie du « sillon » du toit dans sa taille. En tirant à l'aide de son pic, un morceau se détacha et tomba, cependant que Prud'homme glissait et tombait en recevant sur la tête un fragment de charbon qui lui découvrit la *partie frontale de la tête jusqu'à la tempe* droite. Quoique la blessure soit horrible, elle n'est que superficielle et n'inspire pas d'inquiétude.

ACCIDENTS AU SIÉGE N° 4 ET N° 5 DE LA CIE DES MINES DE MARLES

Un accident est survenu le 6 juin 1899 à 3 h. du soir, au sieur Benet François, 28 ans, de Cauchy-à-la-Tour.

Cet ouvrier travaillant sur le recarrage du montage de Grande Veine Midi a été blessé à la jambe gauche par la chute d'une bille dont il coupait le bois.

— Un accident est survenu le 7 juin 1899 à 10 heures du soir au sieur Beaufrome Emile, 28 ans, de Rimbert.

Cet ouvrier a été atteint à l'épaule droite et au ventre *par la barrière de sureté en descendant* une berline de terre sur le bouveau montant d'albraque.

ACCIDENT A LA FOSSE N° 1 DE MEURCHIN

Le nommé Delannoy J.-B., âgé de 27 ans, rouleur, demeurant à Annœuilin, a eu le doigt majeur de la main gauche écrasé par une pierre qui s'est détachée subitement du toit.

Il était occupé comme rouleur dans la voie n° 1225, veine St-Michel.

Le délégué Cassin a ouvert une enquête sur les causes de l'accident.

LENS

LENS. — Rixe. — Il y a quelques jours nous avons signalé qu'une rixe grave était survenue entre les nommés Arthur Lannoy et Adolphe Caron, et nous disions que ce dernier avait été fortement frappé et laissé pour mort sur le pavé par son adversaire.

L'état de Caron empirant le parquet de Béthune est descendu à Lens samedi matin.

Quant à Lannoy, il est toujours maintenu en état d'arrestation à la prison de Béthune.

Il comparaîtra, si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent et contrairement à ce que l'on dit, devant le *tribunal correctionnel de Béthune* et non devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Coups et blessures. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Aureau Vincent, âgé de 33 ans, mineur à Lens, rue de Béthune, pour coups et blessures à sa femme, Bocquet Elise, âgée de 27 ans.

LENS. — Chemises en tous genres. Voir le 48, Grand'Place, maison Pranger-Douchet.

BARNES. — Coopérative. — Les organisatrices de la nouvelle société coopérative La Prévoyante des ménagères, préviennent leurs camarades et amateurs qu'une grande réunion de continuation aura lieu chez le citoyen Coulon-Macatherine, aujourd'hui 11 juin à 5 heures précises du soir.

Les personnes désireuses d'entrer dans les rangs de la Prévoyante des ménagères ne manqueront pas nous l'espérons, de venir se faire inscrire, et d'écouter avec attention l'acceptation et la radiation des mesures à prendre pour sa complète formation. Pas d'hésitation dans nos rangs, que tous les fidèles camarades *viennent se grouper sous* notre bannière et nous ferons, nous l'espérons, une Coopérative juste et équitable, n'ayant qu'un but, la solidarité entre tous, la mutualité envers ses semblables, la concorde l'union et la justice sociale.

LIÉVIN. — Parti ouvrier. — La section lévinoise se réunira le dimanche 11 juin 1899, à 7 heures du soir, chez le citoyen Seillier.

Ordre du jour :

1° Paiement des cotisations.
2. Lecture du procès-verbal.
3° Adhésion de nouveaux membres.
4° Questions diverses.

Procès-verbal. — Pour voies de fait exercées sur sa femme née Dehon Honorine, âgée de 21 ans, procès-verbal vient d'être dressé contre Dieu Augustin, mineur à Liévin, coron de la fosse n° 3, n° 323.

CARVIN

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Condamnations prononcées à l'audience de simple police du canton de Carvin :

EVIN-MALMAISON. — Dubois Catherine, 25 ans, cabaretière, 3 jours de travail pour violences légères.

Lessage Camille, âgée de 64 ans, cabaretière, 1 fr. d'amende pour divagation de son chien.

COURCELLES-LEZ-LENS. — Legrand Henri, 34 ans, mineur, 2 fr. d'amende pour deux chiens sans collier et à 15 francs de la même peine pour mauvais traitements sur ses deux chiens.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — Edouard Verez, 25 ans, journalier, Bossus, Tondelier Adolphe, 30 ans, buraliste, chacun 2 francs d'amende pour chien errant sans collier ; Grassin Georges, 39 ans, journalier, 1 franc d'amende pour chien errant ; Descamp Auguste, 21 ans, cabaretier et Hedier Louis, 33 ans, peintre, chacun 2 francs d'amende pour divagation de chien sans collier.

DOURGES. — Milleville, André, 69 ans, journalier, 2 fr. d'amende pour maraudage. Leclercq Fidéline, 54 ans, cabaretière, 1 fr. d'amende pour chien sans collier. Rucar, François, cabaretier; Boutry, Casiodor, 61 ans, cultivateur; Bos, Jules, 65 ans, cultivateur ; Milleville, André, 69 ans, journalier; Potier, Paul, 70 ans, journalier et Dupont Curmin, le 1er à 2 fr. d'amende, les autres à 1 fr. pour retard au cabaret.

Demessine Augustin, 60 ans, cabaretier; Lamant, Louis, 33 ans, tonnelier; Wartelle, Joseph, 20 ans, briquetier; Thellier, Jules, 18 ans, cultivateur, le 1er à 2 fr. d'amende, les autres à 1 fr. pour retard au cabaret.

Sylvestre Louis, 60 ans, cabaretier ; Rucar, Jules, 36 ans, mineur ; Dupont, Louis, 30 ans, cultivateur ; Paris, Achille, 25 ans, cultivateur ; Chevalier, Albert, 23 ans, surveillant ; Potier, Emile, 24 ans, moulineur et Bras, Hector, 17 ans charretier ; le cabaretier 2 fr et les autres 1 fr. de la même peine pour retard au cabaret.

CARVIN. — Fernez Théodule, 28 ans, mineur ; Delcroix J.-B., 24 ans, mineur ; Cournont François, 34 ans, mineur, *chacun une* journée de travail pour violences légères ; Coupart Etienne, poursuivi pour le même fait est acquitté.

Lecomte Louis, 22 ans et Lecomte Fernand 19 ans, mineurs, chacun 1 fr. d'amende pour ivresse et 11 fr. pour tapage nocturne.

Bénicourt Aniceet, cordonnier, à 2 fr. d'amende *pour chien sans collier*. Bonnier Maximilien, 47 ans, journalier, 2 fr. d'amende pour chien errant et sans être muni du collier réglementaire.

COURRIÈRES. — Aimée Carpentier, 26 ans, *cabaretière* ; Charles-Desiré Corion, 42 ans, mineur et Philippe Cauchron, 43 ans, mineur. La cabaretière est condamnée à 2 fr. d'amende, les autres à 1 fr. de la même peine pour retard au cabaret.

Alexis-Théophile Brunois, 42 ans, cabaretier ; Célestin Benissel, âgé de 28 ans, menuisier et Joseph Culsin, 42 ans, menuisier. Le cabaretier à 2 fr. d'amende, les autres à 1 franc de la même peine pour retard au cabaret.

Euphrasie Buisine, 61 ans, *cultivatrice*, 2 fr. d'amende pour chien errant sans collier. Henri Brulé, 30 ans, peintre, 1 fr. d'amende pour chien sans collier.

LEFOREST. — Parez Victor, 15 ans, journalier, 1 jour de travail pour violences légères.

LENS. — Danet Edmond, 41 ans, boucher, 6 fr. d'amende pour *abandon de voiture*.

WAVRANTES. — Cochez Auguste, 57 ans, cultivateur, divagation d'un chien sans collier, condamné à 2 fr. d'amende.

CARVIN. — Adresse à M. Loubet. — Le conseil *municipal de Carvin a, dans sa* séance du vendredi dernier, sur la proposition des citoyens Sonney-Deroch et Baggio, voté à l'unanimité l'adresse suivante :

« Le conseil municipal de Carvin,

» En raison des injures et de l'inqualifiable agression dont M. Loubet, président de la République a été l'objet, de la part de quelques *des ouvrés, fils d'émigrés* et amis des faussaires,

» Adresse, au premier magistrat de la République, ses sentiments de bien vive sympathie, l'exprime sa pleine confiance dans l'action nationale, ses efforts pour la consolidation de la République et salue en lui le digne représentant du Droit et de la Justice qui sont les plus nobles attributs de la Démocratie. »

HENIN-LIÉTARD. — Coopérative « La Prévoyance des Prolétaires » Les Coopérateurs sont informés qu'une assemblée générale aura lieu dimanche prochain 18 juin, à 10 heures du matin, au siège de la Société, boulevard du Progrès.

Les feuilles de présence seront à la disposition des membres à neuf heures, pour commencer la réunion à l'heure exacte.

Parti ouvrier. — Aujourd'hui dimanche, à six heures du soir, aura lieu à la Maison du Peuple, boulevard du Progrès, une réunion du groupe du parti ouvrier.

Libre-pensée. — Les membres de la société de libre-pensée, la Prévoyance socialiste d'Hénin-Liétard, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 11 juin, à 7 heures du soir chez le citoyen Tableau, débitant rue de Rouvroy.

Objet : 1° Réception de nouveaux adhérents.

2° Décisions à prendre pour la fête civile.

Les sociétaires qui auraient des enfants à présenter pour le baptême civil, sont priés de faire parvenir les noms au siège de la société pour le dimanche 11 juin, afin d'établir les diplômes.

HOUDAIN

BRUAY. — Etat-civil. — *Naissances.* — Etienne Jeanne, fille de Marius et de Salomé Angèle. — Beauchamp Désiré, fils de Désiré et de Beauvois Henriette. — Grenon Elise, fille de François et de Leroux Zéphirine. — Leleu Benjamin, fils de Benjamin et de Maux Isabelle. — Philippe Gaston, fils de Louis et de Piret Marie. — Martin Berthe, fille de Ernest et de Delannoy Amélie. — Roselé Carmen, fille de Guillaume et de Nicol Mathilda.

Publications de mariages. — Entre : Plancke Albert, ouvrier mineur et Deleval Marie, trieuse, domiciliés à Bruay. — Brias Paul, *frappeur et Lienard Anna*, ménagère, domiciliés à Bruay. — Marzizi Emile, maçon-ouvrier et Leroy Louise, sans profession, domiciliés à Bruay. — Martel Henri, ouvrier mineur, domicilié à Bruay et Mars Judie, domestique, domicilié de fait à Bruay et de droit à Wiers (Belgique).

Décès. — Benoit Lepillet, 22 mois. — Louis Vanghem, 5 mois. — Obron, mort-né. — Edgard Salomé, 20 mois. — Marie Deschy, 39 ans, célibataire. — Marcelle Péducelle, 4 m. Gustave Brogniart, 18 mois. — Adele Richebocz, 48 ans, célibataire. — Julia Coulon, 32 ans 9 mois. — Henri Salingue, 21 mois.

NORRENT-FONTES

AUCHEL. — Etat civil. — *Naissances* du 29 mai au 8 juin. — Joets Marie-Clémence-Victoire, fille de Charles. — Villers Sylvie-Marie, fille d'Auguste. — Watel Marcel-Jules, fille de Jules. — Monchy Georges-Joseph, fils de Monchy Augustine-Anna-Louise. — Berquet Suzanne-Marie-Edithe, fille de Berquet Marie. — *Foucart Désiré-François-Joseph*, fils de Jean-Baptiste-Louis-Joseph. — Delvigne Marcelle-Célestine, fille de Clément Pierre-Nicolas.

Décès du 30 mai. — Rossignol Hélène, 9 mois.

Publications de mariages. — Abrassart Alfred, 25 ans, houilleur et Ducrocq Elisa-Marie-Joseph. — Vangrevelynghe Ernest-Jules, 25 ans, houilleur et Fruchart Pauline-Marie.

ARRAS

ANZIN. — Libre Pensée. — Dimanche, à 5 heures du soir, réunion de la Libre-Pensée chez Deleplanque Eugène, les citoyens qui *désireraient en faire partie pourront s'y présenter.*

SAINT-OMER

SAINT-OMER.— Arrestation.— La femme Pouilly, née Philomène Fleuet, d'Audrehem a été mise en état d'arrestation et écrouée à la prison de Saint-Omer, pour mauvais traitements et blessures exercés sur son mari.

On assure que cette mégère, dont la réputation est détestable, a fait preuve en la circonstance d'une cruauté inouïe.

Le vendredi 2 juin, son mari était très malade et recevait l'Extrême Onction.

Le lendemain soir, sa femme trouvait le moyen de le *martyriser à coups de fourche*.

Ce malheureux moribond, d'une maigreur extrême, reçut de nombreux coups.

Le premier avec le manche l'atteignit à la joue gauche, le deuxième, avec les dents de l'outil, au bras du même côté, le 3e au dos de la main droite. Le genou gauche est entièrement ecchymosé.

La *femme Pouilly a déjà subi plusieurs* condamnations pour vols, outrages et rébellion envers la gendarmerie.

ECQUES. — Incendie. — Le feu a détruit une grange appartenant à M. Jules Legrain, *maire de la commune.*

Malgré de prompts secours, ce bâtiment, la paille et le foin qui y étaient renfermés, ont été la proie des flammes.

On ignore la cause du sinistre.

Il n'y a point d'assurance.

BENTY. — Tentative criminelle. — Un malfaiteur a brisé la vanne d'un barrage établi sur la rivière l'Aa, pour faciliter le flottage des prairies de commune.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de ce méfait.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 10 juin 1899

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Jugement humain

L'ACCIDENT DE LA GARE ST-SAUVEUR

Nos lecteurs ont encore souvenance du triste accident qui s'est produit le 8 novembre dernier à la gare St-Sauveur. Voici dans quelles circonstances :

Le 8 novembre 1898, vers 5 heures du matin, le prévenu Guillemont Georges, sous-chef à ladite gare, commandait le service de manœuvres.

Pendant que sur une voie, un de ses collègues surveillait le triage de rames de wagons, la machine de manutention opérait sur une voie transversale le transbordement d'autres wagons.

Au moment où la machine de manutention fonctionnait, il était nécessaire que le sous-chef Guillemont prit toutes précautions utiles et ordonnées par le règlement sur les signaux (s'il les ignore, c'est bien triste !) en envoyant un homme d'équipe, porteur d'un feu rouge, au point de la voie à protéger avec *ordre formel de faire les signaux* utiles pour protéger cette voie sur laquelle s'opérait le service de transbordement.

De cette façon, tout accident eût été évité.

En passant, nous nous permettrons de rappeler à Guillemont l'article 15 des « Prescriptions à observer par les agents pour se mettre à l'abri des accidents », et en le renvoyant pour plus amples renseignements au « Règlement sur les signaux » et à celui « sur le service des gares ».

L'art. 15 dit en résumé : que la protection est assurée par les soins du chef de l'équipe d'agents intéressés, au moyen d'un signal drapeau ou lanterne rouge placé en avant de la rame dont la mise en mouvement pourrait être dangereuse ; et d'après l'art. 16, par un feu rouge placé sur la voie, (au point de croisement momentanément occupé par la machine de manutention du côté ou les wagons peuvent être lancés.

Ces prescriptions élémentaires, si instinctives même, ont-elles été observées ? Non.

Et voici ce qui est arrivé :

Guillemont, sans autre préoccupation, lança sur la voie n° 3 une rame de wagons qui vint seulement grâce à la clairvoyance d'un des sous-ordres qu'il dédaigne tant, en général, heurter la machine de manutention qui se trouvait sur cette même voie.

Sans la présence d'esprit du simple et modeste homme d'équipe, qui s'appelle Descamps, et qui, pour suivant la rame de wagons lancée, parvint avec bien du mal, à en serrer les freins à temps, cette rame eût culbuté la machine de manutention blessant ou tuant même les agents employés à son service.

Au *moment* où le choc se produisit, le sieur Levé, homme d'équipe aussi, âgé de 44 ans, accrochait deux wagons. Il fût renversé et eut une jambe coupée nette.

Avec un courage inouï, Levé se releva, ramassa sa jambe et alla se mettre avec elle à l'abri !

A l'audience, Levé raconte d'une voix tremblante, ce qu'il sait sur l'accident.

Le président lui demande ensuite quelle est l'indemnité que la Compagnie lui a accordée.

Eh bien ! je vous le donne en mille... vous ne devineriez pas ! La compagnie si pleine de sollicitude envers ses agents, d'après ses circulaires, a donné à Levé, père de 4 enfants, à cette victime du travail, la somme de **Un franc par jour !!!** C'est-à-dire la retraite à laquelle il a droit par son âge et par *son temps de service !*

N'est-ce pas honteux de la part d'une Cie aussi riche, aussi puissante ?

Nous devons dire que le service de Levé fait partie de **L'Exploitation !**

Voilà un mot qui ne demande pas d'explication, l'affaire Levé en est, *aujourd'hui*, un des plus frappants parmi les très nombreux exemples que nous connaissons.

En présence de l'offre « si généreuse » qui lui était faite, Levé refusa et demanda une indemnité globale... La Compagnie lui offrit 500 francs !!! Quelle dérision !

C'est alors qu'il se décida à attaquer celle-ci.

Le tribunal, surpris qu'il n'eut pas pris conseil d'un avocat, ou du moins demandé l'assistance judiciaire, a supplée à son ignorance et, surtout... à l'insigne *négligence* de la Compagnie qui aurait eu plus d'honneur à prendre les devants, c'est à dire accorder à Levé l'indemnité globale qu'il réclamait.

Le président Martin demande à Levé si, en qualité de partie civile, il réclamait une somme et laquelle.

Levé qui, réellement, n'est pas assez exigeant, eu égard à la triste situation qui lui est faite par la faute de la Compagnie, demande deux francs par jour en rente viagère et 15 francs par mois pour ses quatre enfants jusqu'à ce qu'ils atteint l'âge de 16 ans.

Acte lui en est donné.

Guillemont, le sous-chef si antipathique à tous ses collègues et subordonnés, est interrogé. Il n'est pas du tout ému de l'accident. Quel cœur ! Il déclare s'être mis à couvert en donnant des ordres verbaux qui n'ont pas été entendus par les témoins, sauf un et encore sous une forme tout à fait différente.

Il aurait dû au moins s'assurer que ses *ordres étaient exécutés, ou alors, retirer ses* manchettes, prendre une lanterne et se porter au-devant sur la voie de triage.

Le président nous fait savoir, ce que nous n'ignorions pas, entre parentheses, que Guillemont est venu d'Armentières... à Lille St-Sauveur, comme simple surveillant, on sait pourquoi, en disgrâce. Dernièrement il a été *nommé sous-chef, — galons gagnés...* à force d'avoir fait des misères à pien de malheureux hommes d'équipe, sans doute !

Sous-chef, et il ignore même la première lettre des règlements sur les chemins de fer !

Il est défendu, à l'audience, par Me Danchin. La Compagnie par Me Thery.

Le tribunal, après s'être retiré pour délibérer, rentre et condamne :

Guillemont, à 15 jours de prison, avec sursis ;

La Compagnie, civilement *responsable*, servira à Levé une rente viagère annuelle de 400 francs.

Et les enfants ?...

Affaires diverses. — Le tribunal a prononcé en outre les condamnations suivantes :

— Louis Dubruille, à Hellemmes, pour coups 15 jours de prison.

— Demoulin et Desmulier, à Wattrelos, pour coups, 50 fr. d'amende à chacun avec sursis.

— *Buisine Hélène, 26 ans, journalière à* Roubaix, pour fraude, 2 jours de prison et 500 fr. d'amende.

— Dehaene Victor, à Pérenchies, pour vol, 13 mois de prison.

— Dujardin, pour coups, 5 mois de prison.

VIENT DE PARAITRE

Une brochure par Lucien Dejean, professeur à l'Ecole de Typographie de Toulouse, conseiller prud'homme, ancien Administrateur de la Bourse du Travail, avec préface de V. Breton, professeur technique à l'Ecole Estienne, intitulée :

ÉTUDE ET EXPOSÉ DES CONDITIONS DU TRAVAIL dans l'industrie du livre et des devoirs des ouvriers, des patrons et de l'Etat.

Prix : 1 fr. 25 par la poste.

En vente : A Paris, au siège de la Fédération des Travailleurs du Livre, rue de Savoie, 20 ; à Toulouse, à la Bourse du Travail ou chez l'auteur, rue des Paradoux, 31.

LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN

Envoyé **FRANCO** *et* **GRATUITEMENT** pendant deux mois à toute demande adressée :

HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

• Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phtisie. — Goutte. — Rhumatismes. —Ataxie. — Neurasthénie. Paralysie. — Diabète. — Sénilité, etc.

LE NORD

TOURCOING

Un fils indigne. — Un gamin de 17 ans, Félix Delannoy, exerçant la profession de rentreur de fils, demeurant chez ses parents, rue du Caire, 69, est malgré son jeune âge, d'un caractère très violent et dépense souvent au cabaret une partie de sa semaine.

Il avait déjà mal commencé l'année, puisque le jour de l'an il avait passé la nuit hors du toit paternel et avait demandé de l'argent à ses parents ; sur le refus de ces derniers, il est sorti de la maison et a alors cassé les vitres.

Samedi soir, il n'était pas rentré à l'heure habituelle et ne rentrait que le dimanche, à trois heures du matin ; il rendit dix francs sur quinze qu'il avait gagnés. Son père lui fit observer qu'il n'agissait pas bien. Pour toute réponse, son fils lui demanda encore de l'argent, ses parents ne voulurent pas lui en donner, à ce moment il était dans un tel *état de surexcitation qu'il prit un couteau en* disant : « Le premier qui m'approche, je lui f... dans le ventre. »

On réussit tout de même à le *maîtriser* et il ne rentra plus chez lui jusqu'à jeudi soir. Son père voulut le mettre dehors, il le roua de coups de poing ; la mère voulant s'interposer, il lui donna des coups de pied.

On alla chercher la police qui le mit en état d'arrestation.

Il a été maintenu et sera poursuivi pour coups à ses parents *et menaces de mort* sous condition.

Deux extraditions. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis hier entre les mains de leurs confrères belges le nommé François Gildhof, colporteur, né à Ypres, et son frère Alphonse, forgeron, également né à Ypres, *prévenus tous deux d'attentats à la pudeur.*

Ils sont réclamés par le parquet de Gand.

Rentes des travailleurs. — M. Augustin Lagache, 35 ans, rue du Général Lanarpe, 33, monteur de chaînes à l'établissement Bayard-Parent, place de l'Hôtel-de-Ville, a glissé en descendant l'escalier avec une chaîne d'un métier à tisser sur son épaule.

Il a une forte entorse au pied droit avec contusion des orteils.

M. le docteur Bernard a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

— Une tisserande de l'établissement Alphonse Pollet, rue du Bradford, Madeleine Hanotte, 15 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, a reçu sur le pouce de la main droite, la pointe d'une navette.

M. le docteur Bernard a constaté une plaie par piqûre et a déclaré que l'incapacité de travail, sauf complications, serait d'une huitaine de jours.

M. *Pierre* Wibaux, 20 ans, demeurant rue l'Amiral Courbet, tisserand à l'établissement Alphonse Pollet, rue de Bradford, a buté le pied gauche, contre la traverse de *son métier*.

Contusion et entorse du pied gauche. Soins du docteur Bernard qui a prescrit un repos de 8 à 10 jours.

— Un contre-maître de filature de l'établissement Alphonse Pollet, rue de Belfort, Henri Major, 46 ans, demeurant rue de Bapaume, 14, s'est blessé à la main gauche en serrant un écrou.

Contusion de la région dorsale gauche. Soins du docteur Bernard, quelques jours de repos lui suffiront.

Convoi d'expulsés. — Les gendarmes de Tourcoing ont reconduit hier à la frontière, vingt expulsés dont deux femme.

Concert public. — La fanfare du Point Central exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le dimanche 11 juin 1899, à 5 heures *du soir, les morceaux suivants :*

1. Tourcoing-les-Francs, allegro. — 2. Val d'amour, ouverture. — 3. Gemma de Vergy, cavatine pour trombone, soliste : M. Pierre Vanhoutte. — 4. Goutte d'or, valse. — 5. Valse 6. Guirlande mélodique, fantaisie. 6. Polka des Clowns.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

Un souvenir du concours de Dijon. — Nous apprenons que la société municipale de gymnastique *l'Union Tourquennoise* va fêter, dimanche prochain, à 3 heures, dans une réunion intime qui aura lieu au local, rue Verte, 71, les succès du concours de Dijon.

Un certain nombre d'anciens membres de la société sont rentrés dans les rangs, ce qui, joint au zèle des vainqueurs de la 25e fête fédérale nous permet d'augurer de beaux jours pour l'avenir.

Nous savons que quelques décisions très importantes seront prises dans la réunion de dimanche dont nous donnerons un compte-*rendu succinct.*

WASQUEHAL. — Conférence. — Une conférence sera faite à Wasquehal dimanche 11 juin courant, à 5 heures du soir, par M. le docteur Denierre, adjoint au maire de la ville de Lille.

LANNOY. — Parti ouvrier français. — Comité cantonal. — Le comité pour se conformer à la décision prise au Congrès tenu à Lens, s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence du citoyen Casimir Lienard de la section de Lys, au siège, chez Fontaine, à Forest, pour procéder à sa réunion mensuelle. Etaient représentées les sections de Flers, Forest et Lys.

La parole est donnée au secrétaire pour lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est adopté après quelques observations du délégué de Lys, qui demande que le paiement des cotisations des sections soit retardé. Adopté et reporté au mois d'août.

La section d'Anstaing bien qu'ayant adhéré au comité ne s'est pas encore fait représenter le comité décide d'envoyer une délégation pour expliquer et faire comprendre aux adhérents de cette section, la marche du comité. Les citoyens Boussemart et Lienard sont désignés à cet effet.

Le délégué de Flers explique la situation critique dans laquelle se trouve le groupe de Flers-bourg, n'ayant et ne sachant plus trouver de local, tellement les débitants craignent d'être victimes des colères des réactionnaires. Le comité charge le citoyen Féron de faire tout son possible pour maintenir ce groupe et trouver un local.

Le citoyen secrétaire rend ensuite compte des opérations budgétaires qui sont adoptées à mains levées.

Le citoyen Casimir Liénard déclare qu'il est entré au local du groupe les Eclaireurs d'Flem et que quelques adhérents qui se trouvaient là, lui ont déclaré qu'ils devaient se réunir le soir même pour discuter le projet d'achat d'une couronne pour porter sur la tombe d'un des leurs, le citoyen Louis Jacgère, socialiste convaincu, qui fut candidat aux dernières élections municipales complémentaires et dont les obsèques furent religieuses, malgré ses opinions anti-cléricales ; ils lui ont demandé d'en parler à la réunion du comité, qui décide d'inviter tous les socialistes sans distinction d'assister à la manifestation.

La séance est levée au cri de vive le Parti ouvrier !

Le secrétaire du groupe les Eclaireurs, nous a fait savoir que la manifestation était pour dimanche prochain, 11 juin, la réunion à 4 heures au siège du groupe chez le citoyen Manche, estaminet des Quatre-Chemins, au Petit-Lannoy.

Nous comptons sur le concours de tous les socialistes et républicains anticléricaux.

NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

— Pourquoi déjà veut-on se partager la [Chine ?
Son peuple n'est-il pas assez civilisé ?
— C'est son marché très grand que Vaissier [a visé
Pour y lancer *Congo*, parfum, essence fine.

David Réal, au Savonnier-parfumeur.

DEMANDER

à tous nos vendeurs un magnifique

PORTRAIT DE M. LOUBET

**